

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Jeudi 9 juin 2022, à 18h30
Château de Chillon

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée générale et message du Président M. Stéphane Pommaz
2. Message de Mme Christine Chevalley, Syndique de la commune de Veytaux et de Mme Marta Dos Santos, Directrice du Château de Chillon
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 juin 2021
4. Rapport d'activité du Comité et de la Direction
5. Présentation des comptes 2021 et rapport de l'organe de révision
6. Adoption du Rapport d'activité et des comptes 2021
7. Décharge au Comité pour l'exercice 2021
8. Adoption de la révision des statuts de l'association
9. Composition du Comité 2022-2023
10. Renouvellement, pour un an, du mandat de notre organe de révision
11. Propositions individuelles et divers

Conformément à nos statuts, les éventuelles propositions individuelles doivent parvenir au Président de l'association, par écrit, au plus tard 5 jours avant l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juin 2021, le rapport d'activité, les comptes et le rapport de l'organe de révision ainsi que la proposition de révision des statuts sont à disposition sur notre site (www.promove.ch/AG2022).

L'assemblée générale sera suivie d'un cocktail dînatoire.

Accès : des places de parc, de chaque côté de la route principale, aux abords du château, seront réservées par la police à l'intention des participants à l'assemblée générale. Par ailleurs, la ligne de bus VMCV n° 201 s'arrête à intervalle très régulier en face du château.

Montreux, le 23.05.2022